

Objet : attentat à la dynamite le 14.2.1942, 9 rue de la Vierge à BREST

a Monsieur le Sous-Préfet de BREST.

COPIE  
====

Dans la nuit du 14.2.1942, à 22 heures, il a été commis par une main criminelle un attentat à la dynamite contre l'auberge du sieur QUERE (Yves), rue de la Vierge, 9, à Brest. Six soldats allemands et 5 Français y furent blessés. Les recherches effectuées, tant du côté allemand que du côté français, en vue de découvrir le ou les coupables, n'ont donné aucun résultat.

Je sais que la partie calme (réfléchie) de la population de Brest condamne ce crime, je me vois néanmoins dans l'obligation d'ordonner la mise en vigueur des mesures suivantes :

1°- J'interdis à toute la population de Brest, Saint-Pierre-Quilbignon, Saint-Marc et Lambézellec de quitter son domicile entre 20 heures et 5 heures du matin, et ce pour une durée de trois semaines, commençant lundi soir 23.2.42, jusqu'à lundi matin 16.3.42.

2°- Je procéderai enfin à la fermeture d'auberges dont je me réserve le choix et le nombre.

Je vous prie de faire traduire l'ordre ci-joint, de me faire soumettre immédiatement la traduction, et d'avoir soin à ce que l'ordre paraisse dans les deux journaux "la Dépêche" et l'"Ouest-Eclair"

En outre l'ordre est à faire imprimer sous la forme d'affiches en nombre suffisant et à faire placarder en des endroits visibles de la ville de Brest, Saint-Pierre-Quilbignon, Saint-Marc et Lambézellec.

J'attire déjà aujourd'hui votre attention que j'interviendrai par tous les moyens, même les plus rigoureux, en cas de renouvellement de pareils ou semblables attentats et je vous prie d'intervenir vous aussi de votre côté dans ce sens.

Le Kreiskommandant

signé : GOEHRING

Capitaine